

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M2
Mention :	DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVE					
Spécialité :	JURISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES					
Volume horaire étudiant :	354 h	0 h	h	h	h	354 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Philippe JUEN Maître de Conférences en droit public ☎ 03.80.39.39.12 philippe.juen@u-bourgogne.fr	Emmanuelle GUYOT Bureau 176 ext. Droit ☎ 03.80.39.53.86 emmanuelle.guyot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Objectifs de la formation et débouchés :

Les collectivités territoriales recherchent des juristes qualifiés chargés d'assurer la maîtrise du risque juridique inhérent à l'extension de leurs domaines de compétences ; les cabinets d'avocats recherchent des spécialistes d'un droit local devenu en quelques années une source majeure du contentieux ; les partenaires locaux, publics comme privés (établissements publics, SEM, entreprises...), recherchent des collaborateurs capables de faire le lien avec les collectivités. Les débouchés se situent donc aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Cette demande reste aujourd'hui croissante. Déjà, les élus locaux anticipent les départs en retraite ; entre 2005 et 2015, 38% des 1,5 millions d'agents territoriaux devraient avoir quitté leurs fonctions. Mais il ne s'agit pas seulement d'assurer la relève. Les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont déjà représenté 130 000 fonctionnaires et 13 Milliards d'euros, réclamant un renforcement du corps administratif local. Depuis, la succession de réformes depuis la loi du 16 décembre 2010 et l'acte 3 de la décentralisation nécessite des juristes capables d'accompagner les profonds changements imposés par l'Etat, de la carte territoriale à la mutualisation des services.

Le Master *Juriste des collectivités territoriales* apporte une réponse à ces besoins, formant des juristes de haut niveau, capables d'avoir un rôle de conseil interne au sein de leur organisation, de rechercher des solutions juridiques en cas de contentieux et d'être des interlocuteurs pertinents aux côtés des élus et responsables, à l'occasion de négociations contractuelles et de l'élaboration d'actes juridiques complexes.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le suivi et l'analyse de la carrière des diplômés du master JCT témoigne d'un important taux de placement, lequel est assez rapide puisque la plupart des diplômés ont un emploi en rapport avec la formation dès la première année et que le taux de placement est de 91% lors de l'enquête réalisée deux ans après.

Les débouchés privilégiés sont ceux, naturels, au sein de collectivités territoriales et groupements, à des niveaux très variés, de rédacteur territorial à attaché territorial, par contrat ou par concours, et pour des fonctions également diverses, de chargé de mission, chef de service, à directeur général des services (DGS), voire directeur de cabinet.

D'autres diplômés ont fait le choix d'exercer dans des structures connexes ou comparables, en administration centrale ou déconcentrée (dans le cadre du concours des IRA) ainsi que dans la fonction publique hospitalière, ou encore dans des entreprises (notamment SEM) en rapport avec les collectivités.

D'autres ont préférés, avec succès, poursuivre leurs études et passer le concours d'avocat, ce qui leur permet de présenter un profil encore original au sein du corps des avocats, davantage orienté vers le droit privé.

D'autres ont fait le choix de faire une thèse pour poursuivre leurs études et tenter le concours de Maître de conférences en droit public.

D'autres, enfin, s'inscrivent à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), afin de préparer au mieux les concours administratifs.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les diplômés se caractérisent par la détention de compétences générales d'encadrement : maîtrise des fondements juridiques et des évolutions du droit des collectivités territoriales ; capacité de résolution d'un problème juridique complexe ; capacité de direction, de travail en équipe, de pédagogie.

Les compétences acquises sont les suivantes :

- rédaction d'actes administratifs unilatéraux et de contrats administratifs ;
- rédaction de contrats de droit privé ;
- passation de contrat de commande publique (définition des besoins, rédaction d'un appel d'offre, suivi des procédures...) ;
- conseil juridique et assistance aux élus locaux et aux administrés ;
- contrôle de légalité ;
- instruction de toute demande des administrés (instruction de permis de construire...) ;
- sécurisation juridique des activités d'une collectivité publique (assurance, responsabilité) ;
- défense de la collectivité publique dans les procédures contentieuses ;
- définition et conduite d'un projet de développement local ;
- gestion du personnel d'une collectivité publique ;
- gestion d'un budget d'une collectivité publique ;
- gestion du domaine d'une collectivité publique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Diplômes ou niveau exigés:

1ère année Master Droit et A.E.S., mention droit public, ou autres formations françaises ou étrangères semblables, et toutes personnes justifiant de titres universitaires ou d'acquis professionnels équivalents (VAE) afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.

La capacité d'accueil du M2 JCT est fixée à 20 étudiants. Des dérogations pourront être accordées pour des étudiants bénéficiant d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

■ Mode de sélection :

Sélection sur dossier et entretien éventuel. Les critères d'examen des candidatures sont les suivants :

- Qualité du dossier universitaire : notes obtenues dans les matières fondamentales en rapport avec le diplôme, régularité des résultats, obtention de mention
- Expérience professionnelle : stages et/ou emplois en rapports avec le diplôme
- Adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée
- Cohérence intrinsèque du projet professionnel
- Adéquation du projet professionnel avec le diplôme
- Démonstration d'une connaissance du milieu des collectivités territoriales
- Maîtrise de compétences particulières (anglais, informatique...)
- Activités associatives témoignant d'un dynamisme particulier dans des activités collectives
- Démonstration d'un savoir-être et d'une motivation particulière lors de l'entretien
- Obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Pré-sélection par une commission pédagogique composée du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme
- Sélection sur entretien devant un jury composé du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Les enseignements se déroulent de début octobre à fin mars sur le site universitaire de Dijon. Un premier ensemble, d'octobre à décembre, regroupe les différentes matières relatives au "cadre juridique de l'action des collectivités territoriales" (UE1), dispensées sous la forme de cours et de séminaires par des universitaires et des professionnels.

Le deuxième ensemble, de janvier à mars, regroupe les matières qui composent "les domaines de l'action des collectivités territoriales" (UE2), sous la même forme que ceux de l'UE1.

Ces divers enseignements sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales.

A partir d'avril jusqu'en septembre, les étudiants suivent un ou plusieurs stages de leur choix auprès de collectivités territoriales, de cabinets d'avocats ou de conseils, d'entreprises en relation avec les collectivités territoriales, etc. d'une durée qui ne peut être inférieure à deux mois.

Le stage sera l'objet d'un rapport rédigé par l'étudiant et soutenu en septembre par celui-ci devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CN U	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Le cadre institutionnel des collectivités territoriales	Droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité		12			12		Cas pratique écrit			1
	Relations associations / Collectivités territoriales		12			12		Mémoire écrit			1
	Responsabilité pénale des autorités locales		12			12		Cas pratique oral			1
	Le fonctionnement des assemblées délibérantes		3			3		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0
	Les relations entre les agents administratifs et les élus locaux		12			12					0
TOTAL UE			51			51	6				3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
L'administration des collectivités territoriales	Droit de la fonction publique territoriale		12			12		Cas pratique oral			1
	Stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales		24			24		Cas pratique écrit			1
	Contentieux des collectivités territoriales		18			18		Dossier écrit			1
	Fonction publique territoriale : Etudes de cas		6			6		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0
	Rédaction de mémoires contentieux		6			6					0
	Pratiques budgétaires des collectivités locales		6			6					0
	Assurances et responsabilité des collectivités		3			3					0
TOTAL UE			75			75	6				3
UE 3	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
L'outil réglementaire au service des collectivités territoriales	Police municipale		18			18		Cas pratique écrit			1
	Droit de l'urbanisme		30			30		Cas pratique écrit			1
	Droit local de l'environnement		12			12		Cas pratique oral			1
	Politique foncière et d'aménagement		6			6		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			
	Politique environnementale		6			6					
TOTAL UE			72			72	6				3
UE 4	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
L'outil contractuel au service des collectivités territoriales	Marchés publics		21			21		Cas pratique oral			1,5
	Conventions de délégation de service public		21			21		Cas pratique oral			1,5
	La négociation dans la commande publique		6			6		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0

	Le management de l'achat public		6			6						0
	L'exécution des contrats publics		6			6						0
	Initiation aux logiciels « marchés »		6			6						0
TOTAL UE			66			66	6					3

UE 5	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Les outils du développement économique des collectivités territoriales	Droit public immobilier et gestion patrimoniale		18			18		Cas pratique oral			1
	Droit public économique local		18			18		Cas pratique écrit			1
	Droit communautaire applicable aux collectivités locales		18			18		Cas pratique écrit			1
	Les « satellites » économiques des collectivités territoriales : cadre théorique		12			12		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0
	La conduite de projet		6			6					0
TOTAL UE			72			72	6				3

TOTAL S1			336			330	30				15
-----------------	--	--	------------	--	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE 1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Insertion professionnelle	Réalisation d'un stage de deux mois minimum au sein d'une structure d'accueil en rapport avec le droit des collectivités territoriales						15	Evaluation par le maître de stage			7,5
	Préparation aux concours administratifs		18			18		<i>Séminaire professionnel sans évaluation</i>			0
TOTAL UE			18			18	15				7,5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Rédaction et soutenance d'un rapport de stage							15	Evaluation par l'enseignant-tuteur			7,5
TOTAL UE							15				7,5

TOTAL S2		18		18	30				15
----------	--	----	--	----	----	--	--	--	----

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.